

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2008  
Publication : 04/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludivic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG-2008-3-1-8  
Séance du vendredi 27 juin 2008

### Plan de formation des élus

Le Conseil Général,

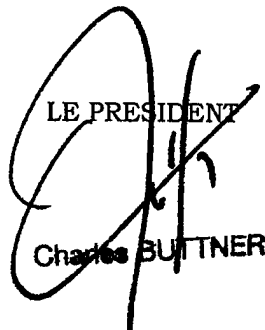
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la formation des élus,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'approuver les orientations présentées dans le présent rapport pour le programme de formation des élus au titre de l'année 2008.

OUVRE un crédit de 10 000 € sur la fonction 021 nature 6535 au titre de l'année 2008 pour permettre la réalisation du programme de formation proposé.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUITNER